Image not found or type unknown

DONATION APRES DECES DU DONATEUR

Par **IROZ PATRICIA**, le **03/01/2017** à **17:30**

Bonjour, lorsqu'un donateur met en place des clauses exclusives et essentielles (exemple : exclusion de toute comunauté existante et à venir) lors d'une donation ; après la mort du donateur, ces clauses deviennent-elles caduques ou sont elles encore valables définitivement ?
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés